



SAINT-OUEN-DU-TILLEUL

Arrondissement de BERNAY

Département de l'EURE

COMPTE RENDU

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **02/07/15** à **20 h 00**

L'an deux mille quinze, le 02 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, réuni en session ordinaire sous la présidence de J. AUBOURG, Maire.

Convocation et affichage : 30/06/2015

♦ **Etaient présents** : MM Jean AUBOURG. Michel MATHE. Françoise PAIN. Alain FOLLAIN. Françoise RADENEN. Christine LEVILLAIN. François CABOULET. Laure MATHE. Philippe DAGALLIER. Laurence BRAUN. Pierre-Emmanuel ARAMBURU. Sophie LEFEBVRE. Corinne JOLLY. François GOHE. Stéphanie COUFOURIER. Dany MUEL. Olivia FERREIRA.

Absent(s) : Frédéric VAUSSY

Absent(s) excusé(s) : Serge MARCASSA

Pouvoir :

♦ **Secrétaire de séance** : M. Michel MATHE

Après l'appel des présents et approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 11 juin 2015.

PROTOCOLE D'ACCORD CONSORTS CROIZE GIRARD

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire sur le caractère urgent de la délibération à prendre, le Conseil Municipal décide avec 16 pour, 1 contre et 0 abstention de la considérer comme urgente et accepte de délibérer l'ordre du jour.

Il est donc proposé au conseil d'approuver le protocole d'accord ci-joint qui prévoit une indemnisation transactionnelle de 2 500 € au titre du dédommagement forfaitaire et définitif pour l'ensemble des préjudices désignés par Mme CROIZE et M. GIRARD aux termes de leur recours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le protocole d'accord signé en date du 02 juin 2015 par M. le Maire, Mme CROIZE et M. GIRARD.
- de verser une indemnité de 2 500 € à Mme CROIZE et M. GIRARD.

La séance est levée à 20h15.